

Tableau (suite)

Biens de l'Etat	Références cadastrales	Superficies
Soltani Youcef ben Tahar Chobra Allaoua Chobra ben Ahmed Chobra Abdelaziz Soltani Makhlouf ben Tahar	364 pie	12 a 60 ca
Benbouzett Abdellah ben Mohamed	364 pie	2 a 00 ca
Djebara Messaoud ben Brahim Benflis Ali	364 pie	17 a 20 ca
Biens de l'Etat	362 pie	2 ha 58 a 90 ca
Biens de l'Etat	364 pie	86 a 00 ca
Domaine public SNCFA	359 pie, 360 pie, 360 pie bis, 361 pie, 364 pie	4 ha 24 a 46 ca
Domaine public canaux (zone de protection)		11 ha 58 a 70 ca
Domaine public fonds de chemin disparu figurant au plan du service topographique		7 ha 15 a 95 ca
Total		245 ha 98 a 83 ca

Ledit arrêté annule et remplace l'arrêté pris le 28 août 1972.

Arrêté du 19 décembre 1972 du wali de Tlemcen, portant concession à la commune de Remchi, d'un terrain de 3 ha pour la construction de 50 logements.

Par arrêté du 19 décembre 1972 du wali de Tlemcen, est concédé à la commune de Remchi, un terrain rural situé à

Remchi, d'une superficie de 3 ha environ, prélevé sur le domaine autogéré agricole « Ahmed Belyazid », en vue de la construction de 50 logements.

La superficie exacte dudit terrain sera déterminée par le plan à établir par le service de l'organisation foncière et du cadastre.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 29 décembre 1972 du wali de Constantine, portant affectation d'une parcelle de terre, d'une superficie de cinq mille mètres carrés environ (5000 m²) au profit du ministère de l'intérieur, service de la protection civile et des secours, nécessaire à l'implantation d'une caserne de la protection civile à El Milia.

Par arrêté du 29 décembre 1972 du wali de Constantine, est affectée au ministère de l'intérieur (direction de la protection civile et des secours), une parcelle de terre sise à El Milia, d'une superficie de 5.000 m², et dépendant des réserves communales de ladite commune (lot rural n° 78) nécessaire à l'implantation d'une caserne de la protection civile d'El Milia.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Décision du 12 décembre 1972 du wali de Annaba, portant mise à la disposition provisoire d'un terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 124.800 m², destiné à la construction de 200 logements à la cité Belaïd Belgacem.

Par décision du 12 décembre 1972 du wali de Annaba, le terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 124.800 m² sis cité Belaïd Belgacem, est provisoirement mis à la disposition du service de logement de wilaya, pour la construction de 200 logements.

La décision définitive interviendra dès que le directeur régional des domaines aura donné son accord.

Le terrain en cause ne peut servir qu'aux fins énoncées ci-dessus et sera retiré si cette condition n'est pas remplie.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

SOUS-DIRECTION DES CHEMINS DE FER

Société nationale des chemins de fer algériens

Avis d'appel d'offres international

Un appel d'offres ouvert international est lancé pour la fourniture d'ensemble d'alimentation chargeurs-batteries au cadmium-nickel.

Les documents nécessaires pour soumissionner, seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande à l'ingénieur, chef du service de la voie et des bâtiments, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger.

Les offres devront parvenir, sous pli recommandé, à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le 27 juin 1973 à 16 heures, terme de rigueur.

Le délai pendant lequel les candidats resteront engagés par leurs offres, est fixé à 90 jours, à compter du 27 juin 1973

Appel d'offres international

Un appel d'offres ouvert international est lancé pour la fourniture d'appareils électriques de mesure.

Les documents nécessaires pour soumissionner, seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande à l'ingénieur, chef du service de la voie et des bâtiments, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger.

Les offres devront parvenir, sous pli recommandé, à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le 27 juin 1973 à 16 heures, terme de rigueur.

Le délai pendant lequel les candidats resteront engagés par leurs offres, est fixé à 90 jours, à compter du 27 juin 1973.

Appel d'offres international

Un appel d'offres ouvert international est lancé pour la fourniture de matériel de signalisation.

Les documents nécessaires pour soumissionner, seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande à l'ingénieur, chef du service de la voie et des bâtiments, 21 et 23, Bd Mohamed V à Alger.

Les offres devront parvenir, sous pli recommandé, à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le 27 juin 1973 à 16 heures, terme de rigueur.

Le délai pendant lequel les candidats resteront engagés par leurs offres, est fixé à 90 jours à compter du 27 juin 1973.

Appel d'offres ouvert international

Un appel d'offres ouvert international est lancé pour la fourniture de matériel de raccordement aéro-souterrain pour lignes téléphoniques.

Les documents nécessaires pour soumissionner, seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande à l'ingénieur,